

Élèves en difficulté à Paris : structures et actions

Les dispositifs « relais »

Les principes

Les classes relais, nées d'expérimentations menées conjointement par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Education Nationale dès 1985, ont été institutionnalisées en 1998. Elles ont été complétées par les ateliers relais à partir de 2002, venus enrichir le dispositif grâce à un partenariat renforcé avec des mouvements d'éducation populaire (CEMEA, FRANCA, Ligue de l'Enseignement, AFOEVEN, UCPA, IFAC, les PEP ainsi que la Fondation d'Auteuil), sur la base de conventions nationales.

La prise en charge des élèves s'effectue de façon partagée entre l'équipe de l'Education Nationale et celle de l'association partenaire sur la base d'un projet pédagogique et éducatif fédérateur.

Ces dispositifs ont pour vocation le maintien ou la réintégration dans le système scolaire d'adolescents s'excluant ou exclus des collèges. Trop souvent, l'école ne s'intéressait qu'aux élèves perturbateurs. Or, il est important de travailler également avec les élèves en situation de « repli ». Ces dispositifs concernent également les jeunes « absentéistes de l'intérieur », qui vont au collège mais n'assistent pas aux cours (stratégie de contournement). Pour chaque élève, l'objectif visé est la resocialisation, soutenue par la reconstruction d'une image positive de lui-même et l'élaboration d'un projet authentique de formation. L'admission dans ces dispositifs suppose l'accord du jeune et de sa famille. Les actions engagées s'appuient sur une collaboration étroite ; il s'agit de réconcilier les familles avec l'école.

La plupart des élèves n'ont pas de handicap intellectuel ou psychologique, mais ils ont connu des situations de rupture (séparation de la famille, chômage d'un ou des parents, incarcération ou décès d'un membre de la famille, etc.).

Chaque dispositif relais est obligatoirement rattaché à un établissement scolaire et accueille en général des élèves provenant de plusieurs collèges. L'accueil y est temporaire et l'élève reste inscrit dans son collège d'origine, l'objectif étant qu'il puisse le réintégrer.

Chaque groupe constitué n'excède pas dix élèves. L'organisation pédagogique privilégie une pédagogie différenciée, des parcours individualisés et un encadrement renforcé.

La prise en charge des élèves, fondée sur le volontariat, s'inscrit dans un travail d'équipe qui associe des enseignants, des éducateurs et des assistants d'éducation. Une concertation et une coordination sont établies avec les équipes pédagogiques des collèges d'origine et les personnels sociaux et de santé. Un enseignant tuteur prépare le retour de l'élève au collège.

Les deux types de dispositif : classes relais et ateliers relais.

Dans les classes relais, l'accueil des élèves est organisé en sessions allant de quelques semaines à quelques mois, mais ne peut en aucun cas dépasser une année scolaire. Elles peuvent être implantées à l'intérieur de l'établissement scolaire.

Les ateliers relais sont le plus souvent implantés à l'extérieur des établissements scolaires. Les élèves y sont accueillis dans le cadre d'un module de quatre à douze semaines maximum.

Les trois objectifs des dispositifs-relais : réconcilier l'élève avec l'école, resocialiser et restaurer l'image de soi. Ces dispositifs doivent permettre de remettre l'élève sur la voie des apprentissages ou d'effectuer un travail sur l'orientation par la construction d'un projet personnel. Les dispositifs-relais sont rattachés à un EPLE et s'inscrivent dans le projet d'établissement. Les chefs d'établissements ont donc un rôle majeur à jouer concernant leur fonctionnement et doivent utiliser les moyens qui sont délégués avec pertinence.

Les dispositifs-relais relèvent donc à la fois d'un pilotage autonome des EPLE et d'un pilotage académique.

Objectif des dispositifs-relais :

Ils ont pour vocation d'aider les élèves en voie de marginalisation, à reprendre pied au collège, dans le but de reprendre le cours de leur scolarité et /ou de construire un projet de formation professionnelle.

Fonctionnement :

Il y a 7 classes-relais et 6 ateliers-relais dans l'académie de Paris. Chaque dispositif est rattaché à un établissement scolaire, garant de son projet pédagogique. La prise en charge des élèves est partagée, dans les ateliers-relais, avec les partenaires associatifs. Le partenariat institutionnel avec la PJJ est renforcé dans le cadre de la mise en place des mesures d'activité de jour (M.A.J.). Chaque dispositif assure 4 sessions par an, chaque session dure entre 6 ou 7 semaines. Le temps de passage des élèves dans 1 dispositif varie de 1 à 2, voire 3 sessions exceptionnellement.

Les effectifs accueillis :

- En 2008-2009, 260 dossiers ont été présentés aux 4 commissions d'admission annuelles, 229 élèves ont été admis.
- La majorité des dossiers concerne le niveau 4^{ème}.
- Les ¾ des candidats sont des garçons.

Environ 1 élève sur 2 bénéficie d'une mesure éducative

Les dispositifs-relais de l'académie de Paris

I) Nature des dispositifs

7 classes-relais implantées dans :

- le 10^{ème} : collège Bernard Palissy
- le 11^{ème} : LP Turquetil
- le 13^{ème} : lycée Jean Lurçat - Notre Collège rue Sthrau
- le 13^{ème} : collège Gustave Flaubert
- le 15^{ème} : EREA Alexandre Dumas
- le 19^{ème} : EREA Jean Jaurès
- le 20^{ème} : collège Saint-Blaise

et 6 ateliers-relais en partenariat avec des associations agréées :

- le 13^{ème} : avec l'IFAC - collège de rattachement : Camille Claudel
- le 15^{ème} avec l'IFAC - collège de rattachement : André Citroën
- le 16^{ème} : Fondation d'Auteuil (rue La Fontaine)
- le 17^{ème} : 14 Boulevard de Reims - collège de rattachement Stéphane Mallarmé
- le 19^{ème} : Ligue de l'Enseignement (rue Mathis)
- le 20^{ème} : PEP (rue Saint Blaise)

Les élèves concernés

Elèves essentiellement de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages : absentéisme non justifié, exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs, extrême passivité.

Une fiche de suivi individualisé de l'élève a été mise en place à la rentrée 2006 pour faciliter le retour au collège d'origine, finalité de ces dispositifs.

Les dispositifs relais à Paris (classes et ateliers) - Commissions d'admission

REF. : Circulaire n°2006-129 du 21 août 2006. BO n°32 du 7 septembre 2006.

Le réseau des 13 dispositifs-relais de Paris est constitué de 7 classes-relais et de 6 ateliers-relais, tous rattachés à un établissement support (LP, EREA ou collège), qu'ils soient hébergés ou non dans les murs de l'Ecole.

Profil des élèves :

Ces dispositifs accueillent des collégiens, sous obligation scolaire, qui entrés dans un processus de déscolarisation sont en risque de marginalisation scolaire, voire rejettent l'institution scolaire et les apprentissages.

Ces élèves ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé, ni de celui prévu pour les enfants non francophones.

Les besoins de ces collégiens différant selon leur âge, l'identification des classes et ateliers selon le critère de l'âge des élèves doit conduire à des projets spécifiques, axés sur la resocialisation en collège pour les plus jeunes ou sur la construction d'un projet professionnel pour les plus âgés.

Le partenariat :

Quelques-unes des classes-relais pourront accueillir, jusqu'à 50% de leurs effectifs, des élèves suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dans le cadre d'un partenariat renouvelé pour tenir compte des évolutions actuelles de la Justice.

Les ateliers-relais fonctionnent sur la base d'un projet commun avec l'un des partenaires associatifs agréés par l'académie de Paris. Le projet de chaque dispositif est présenté au conseil d'administration de l'établissement support.

Le rôle du collège d'origine :

L'élève accueilli pour une ou plusieurs sessions (jusqu'à 4 sessions) dans un dispositif-relais est toujours inscrit dans son collège d'origine.

Le lien avec le collège d'origine de l'élève doit être explicitement prévu en la personne d'un enseignant-tuteur qui suivra l'élève pendant son séjour en dispositif et préparera, avec les équipes pédagogiques, son retour au collège.

Choisi par le chef d'établissement d'origine, l'enseignant-tuteur sera rémunéré sur la dotation du collège où est inscrit l'élève. L'absence d'un tuteur est susceptible de compromettre l'admission d'un élève en dispositif-relais.

L'admission en dispositif-relais ne s'envisage qu'après avoir épuisé toutes les ressources en interne du collège d'origine ; en particulier, une prise en charge dans le cadre du Dispositif de Socialisation et d'Apprentissage (DSA), quand celui-ci existe, est une étape préalable à toute solution de « sortie » du collège.

Procédure d'admission :

L'admission dans ces dispositifs-relais suppose la constitution d'un dossier qui est soumis à la décision de l'Inspecteur d'académie DSDEN dans le cadre d'une commission d'admission réunie régulièrement.

LA MGI (mission générale d'insertion)

La MGI tient une place essentielle dans la prévention des sorties sans qualification. Son action se situe en amont et en aval de la rupture de formation. En amont, elle prévient les ruptures de formation en anticipant sur les causes de sortie sans qualification des élèves de 16 ans et plus. En aval, elle repère les jeunes qui sont sortis depuis moins d'un an avant l'obtention d'un premier niveau de formation, les accueille, les remobilise dans une dynamique de formation et prépare les bases d'une qualification.

La mission générale d'insertion désigne très précisément l'obligation faite à tout établissement d'assurer le suivi vers l'accès à la qualification de chaque jeune qui sort sans solution du système éducatif pendant l'année suivant sa sortie.

17 juillet 2009

Les principes de l'action figurent dans le code de l'éducation. Ils résultent de la loi : loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, loi relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 21 décembre 1993, loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

Les actions

Le cycle d'insertion professionnelle par alternance (CIPPA)

Le cycle d'insertion professionnelle par alternance (CIPPA) a pour but de préparer à l'insertion. Il s'adresse aux jeunes sans solution dans l'année suivant la sortie du système scolaire. Aider chaque jeune à faire le point de ses acquis, de ses capacités, de ses centres d'intérêt afin d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation professionnelle ou d'insertion. Jeunes non diplômés de plus de 16 ans sortis depuis moins d'un an du système scolaire sans qualification et sans projet défini. Le CIPPA n'est pas une solution d'orientation des élèves.

Le CIPPA placé sous la responsabilité d'un chef d'établissement accueille des jeunes volontaires. Ouvert de septembre à juin (variable selon les académies), il permet des entrées et sorties permanentes en fonction des demandes et des projets des jeunes. Le CIPPA n'est pas une voie d'orientation. Un jeune peut être rescolarisé si l'opportunité d'une solution adaptée se présente et quitter le CIPPA (entrée en LP, contrat d'apprentissage, contrat de qualification, emploi). L'animateur, responsable technique, organise sous la responsabilité du chef d'établissement, l'ensemble des activités dans l'établissement et à l'extérieur : coordination avec les entreprises et des partenaires diversifiés.

La Session d'information et d'orientation

Permettre au jeune de construire un projet professionnel, réaliste et pertinent.

Aider le jeune à élaborer les étapes de réalisation de ce projet et l'accompagner pour sa mise en œuvre.

Jeunes de plus de 16 ans, diplômés ou non, sans projet défini ou immédiatement réalisable.

La SIO est préparée et mise en œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement d'accueil, en liaison avec les partenaires du district ou du bassin.

La SIO est fondée sur l'alternance et comporte plusieurs phases :

- la réalisation d'un bilan individuel et approfondi
- l'exploration accompagnée de milieux professionnels (enquêtes, visites...) ; un essai en entreprise faisant l'objet d'une convention entre l'établissement scolaire et les entreprises d'accueil (découverte des conditions d'exercice des métiers et des professions)
- le choix d'un projet et élaboration d'une stratégie de réalisation.

Le chef d'établissement d'accueil de l'action est assisté par un animateur responsable technique de l'action et du suivi du jeune en entreprise.

- intervenants internes et externes à l'établissement
- enseignants, COP, documentalistes, CPE, CPC...
- ANPE, ML, PAIO, professionnels

Durée

4 à 6 semaines. La SIO peut être intégrée en début d'actions plus longues (CIPPA, MODAL).

Le MOREA (module de répréparation d'examen par alternance)

Le module de répréparation à l'examen par alternance est une voie de qualification selon des modalités adaptées. Il permet au jeune ayant échoué à un examen de le répréparer soit totalement soit partiellement si certaines unités de valeur du diplôme ont été acquises (valables 5 ans) par alternance.

Le module d'accueil en lycée (MODAL)

Préparer des élèves à intégrer une formation professionnelle, en formation initiale ou dans d'autres dispositifs qualifiants. Permettre aux élèves de faire le point sur leurs acquis, leurs capacités, leurs centres d'intérêt afin d'élaborer un projet de formation et de choisir une réorientation après vérification, par le biais de l'alternance, de leur véritable motivation.

17 juillet 2009

MGI de Paris

ce.mgi@ac-paris.fr

Tél : 01.44.62.40.85

Fax : 01.44.62.42.22

94 avenue Gambetta

75 020 Paris

Christine Dutillet

Coordinatrice Académique

[Tél : 01.44.62.44.96](tel:01.44.62.44.96)

Mme Akkari

Coordinatrice Académique adjointe

[Courriel](mailto:ce.mgi@ac-paris.fr)

[Tél : 01.44.62.42.23](tel:01.44.62.42.23)

M. Beauregard

Coordonnateur MGI chargé d'accueil

[Courriel](mailto:ce.mgi@ac-paris.fr)

[Tél : 01.44.62.40.85](tel:01.44.62.40.85)

Les actions de la Mission Générale d'Insertion de Paris sont accueillies dans des établissements scolaires publics ou privés sous contrat d'association.

Ces établissements sont volontaires et répondent à un appel à projet lancé par le rectorat en cours d'année.

Les établissements publics

Lycée Léonard de Vinci

SIO - CIPPA, Tous niveaux V Vbis VI

- Accéder à la maîtrise de la langue française (écrit et oral), élaborer un projet professionnel et intégrer un parcours de formation.
- Effectif : 36
- Nombre de semaines : 26

LP Barrault

CIPPA, niveaux V bis

- Dispositif modulaire pour les publics linguistiques visant l'acquisition de compétences linguistiques scolaires
- Effectif : 36
- Nombre de semaines : 26

SEGPA Jacques Prévert

CIPPA, niveaux V bis - V

- approfondissement de l'orientation vers les métiers d'artisanat d'art à travers des plateaux de découverte des métiers et la remédiation scolaire
- Effectif : 15
- Nombre de semaines : 26

SEP Jean Jaurès

CIPPA, niveaux V bis - V

- maîtriser les savoirs de base afin de pouvoir intégrer une formation qualifiante

17 juillet 2009

- Effectif : 15
- Nombre de semaines : 26

Gustave Ferrié

CSIO - CIPPA, niveaux V bis - V

- Lieu d'accueil commun avec le RPIJ: maitriser les savoirs de base afin de pouvoir intégrer une formation qualifiante
- Effectif : 15
- Nombre de semaines : 26

Lycée François Villon

CIPPA GPMS, niveaux V bis - V

- maitriser les savoirs de base afin de pouvoir intégrer une formation qualifiante
- Effectif : 15
- Nombre de semaines : 26

Lycée Rabelais

CIPPA GPMS, niveaux V bis - V

- maitriser les savoirs de base afin de pouvoir intégrer une formation qualifiante
- Effectif : 15
- Nombre de semaines : 26

Lycée Erik Satie

SIO-MOREA, niveaux V

- Préparer les élèves à "repasser" les parties de l'examen auxquelles ils ont échoué à la session 2007 (BEP comptabilité et secrétariat)
- Effectif : 20-30
- Nombre de semaines : 23

Lycée Jean Lurçat, rue Patay

MODAL: la ville pour l'école, niveaux V - V bis

- Offrir des compléments de formation à des élèves décrocheurs impliqués dans la construction de leur projet d'orientation
- Effectif : 25
- Nombre de semaines : 30

Lazard Ponticelli rue Barrault

MODAL: lycée de la solidarité internationale-lycée intégral, niveaux V

- Contribuer à rescolariser des élèves décrocheurs de seconde et de troisième et les aider à trouver leur orientation
- Effectif : 82
- Nombre de semaines : 30

Bassin 6-14

MODAL, niveaux V

- méthodologie pour les élèves de seconde en difficulté et en risque de rupture scolaire

Alexis Tchernôïvanoff

17 juillet 2009

- Effectif : 20-30
- Nombre de semaines : 22-24

Lycée Gabriel Fauré

MODAL, niveaux V - IV

- Soutien scolaire aux élèves décrocheurs de Terminales générales et technologiques
- Effectif : 100-120
- Nombre de semaines : 22-24

MODAL, Tous niveaux V Vbis VI

- méthodologie pour les élèves de seconde générale et professionnelle en difficulté et en risque de rupture scolaire
- Effectif : 20-30
- Nombre de semaines : 22-24

Bassin 10-19ème

MODAL, niveaux V

- Agir contre le décrochage en apportant un soutien aux élèves rencontrant des difficultés. Mise en place d'un EPE espace projet élèves
- Effectif : 40-60
- Nombre de semaines : 22-24

Etablissement privé

Lycée Notre Dame

MODAL, niveaux V

- Mobilisation scolaire pour la préparation aux concours et l'insertion dans le secteur santé social.
- Effectif : 24
- Nombre de semaines : 26

Pôle innovant lycéen

A/Le Lycée Intégral

Il accueille des jeunes au passé d'échec, d'exclusion, de nomadisme scolaire qui désirent une rescolarisation, en vue d'un cursus long vers un baccalauréat général ou professionnel. Après une période de détermination de ses objectifs, le jeune renoue avec un enseignement conforme aux programmes, au sein de groupes peu nombreux, où une pédagogie d'accompagnement très individualisé permet une réconciliation avec les apprentissages, avec l'effort et une autonomisation progressive : c'est une scolarisation assumée par laquelle le jeune acquiert la confiance en lui-même indispensable à la réalisation de son projet dont il est le véritable auteur.

Qui sont ces jeunes ?

Ils ont entre 16 et 20 ans ; ils ont terminé le collège, refusé l'orientation proposée ou abandonné un début de lycée professionnel ou général ; ils préparent une seconde ou une première L, STT. Ils sont déterminés à tenter une scolarité qui prendra sens dans un projet personnel.

Quels sont les débouchés ?

Il s'agit donc pour l'élève de renouer avec un cursus scolaire classique menant autant que possible à un baccalauréat général ou professionnel. Mais tout au long du processus évaluatif, l'élève réfléchit à ses objectifs, les établit sur des échéances de

Alexis Tchernouïvanoff

plus en plus longues, il peut aussi remettre en question ses choix et se diriger vers d'autres formations plus professionnalisantes en rejoignant les cursus proposés à la Ville Pour Ecole par exemple.

Des activités diversifiées dans la forme et dans l'espace

Des ateliers scolaires qui prennent différentes formes :

- Des cours disciplinaires ou thématiques où les savoirs sont mis en relation tant avec le projet de l'élève (programmes et règles classiques) qu'avec la réalité qui l'entoure (actualité, vie civique etc..) ; cela dans un groupe de travail où la collaboration avec l'enseignant et avec les pairs permet au jeune de reprendre confiance en lui-même, en l'école (le jeune peut alors affronter des difficultés, fournir des efforts dont il se sentait incapable ailleurs).
- Travaux accompagnés : pour pallier aux difficultés (à l'impossibilité même parfois) de la réalisation des devoirs à la maison, la réalisation des travaux de recherche, des devoirs se fait en grande partie à l'école, dans une atmosphère de collaboration, de solidarité, avec l'aide méthodologique des enseignants et des aides éducateurs.
- Des séances en boutique de formation : lieu de familiarisation avec les nouvelles technologies, c'est un lieu privilégié de prise en charge et d'autonomisation, pour la mise en œuvre la plus personnelle du parcours d'apprentissage. Cette boutique est aussi un espace de responsabilisation du jeune : il peut l'aménager, le faire évoluer, le gérer dans le souci d'une efficacité et d'une atmosphère positive pour tous.
- Des activités d'expression et de création : Photo, vidéo, arts plastiques, théâtre, infographie, dans lesquelles les jeunes font appel à leurs ressources tant culturelles que personnelles et acquièrent des savoir-faire diversifiés qui seront des atouts pour l'ensemble de leur projet. Ils y capitalisent aussi des forces essentielles : bien-être personnel, aisance sociale, et motivation.
- A ces ateliers s'ajoutent la création et l'animation de la Cafeteria : espace majeur de l'investissement des jeunes dans la vie du lycée, lieu d'accueil, de détente, d'échange. C'est un espace qui prend toutes les couleurs de la vie à travers les initiatives des élèves, des enseignants, des animateurs, tous acteurs responsables de sa convivialité et de sa richesse.

Des séjours hors de l'école

Pour expérimenter une vie collective (totalement absente de la vie quotidienne de nos jeunes), pour donner du sens aux apprentissages linguistiques et développer l'aisance dans la communication, les jeunes sont appelés à faire des séjours hors de l'école (de la campagne française à la Suède en passant par l'Espagne...). Ces séjours ont pour base la rencontre, nous y proposons des activités développant l'échange, la collaboration, la créativité.

Une évaluation personnalisée en prise avec les exigences scolaires classiques

Le tutorat

L'élève établit avec son tuteur un programme hebdomadaire de travail. A partir des outils de suivi (emploi du temps et carnet de bord, tenus à jour avec tous les enseignants avec lesquels travaille l'élève), un échange s'instaure avec le tuteur pour évaluer le chemin accompli, le travail effectué ; le programme est réajusté, recontractualisé toujours en fonction du projet de l'élève et des échéances fixées.

Modalités d'inscription

- un entretien avec le proviseur du lycée Jean Lurçat
- un entretien avec un membre de l'équipe du lycée intégral assorti d'un exercice de rédaction visant à évaluer les capacités d'expression du jeune et son engagement sur tous les aspects de la démarche : période de détermination, suivi personnalisé du projet, processus d'évaluation, vie scolaire.

B/Le lycée de la Solidarité Internationale (LSI)

L'inscription volontaire au Lycée de la Solidarité Internationale montre la résolution de l'élève de renouer avec un projet de formation scolaire, nécessitant une présence régulière dans les activités pédagogiques dispensées et une participation active dans l'élaboration de son projet personnelle d'orientation et de formation.

17 juillet 2009

Elle implique la prise en charge d'activités collectives internes et impose un comportement fondé sur le respect d'autrui et des règles de fonctionnement du groupe : « Les capacités d'un groupe sont plus importantes que la somme des compétences de chacun de ses membres ».

Cette assertion est une perspective éducative qui organisera la vie des élèves de manière à ce que non seulement chacun épanouisse ses dispositions propres mais, qu'au-delà, la dynamique de groupe créée suscite un sentiment d'appartenance à un collectif.

Les élèves

Le Lycée de la Solidarité Internationale se propose d'accueillir des élèves volontaires qui, sans toujours avoir rencontré des problèmes scolaires irrémédiables, ont été confrontés à des difficultés sévères dans les dernières années de collèges ou en début de lycée. La scolarité proposée par le Lycée de la Solidarité Internationale se déroule sur deux années dont les progressions pédagogiques sont étudiées pour des collégiens ayant un besoin de remise à niveaux (3e/2nde) pour ceux de la 1ère année (LSI 1), ou pour des élèves qu'il faut accompagner dans leur projet de formation spécifiques (LSI 2).

Le recrutement

La classe du Lycée de la Solidarité Internationale accueille des élèves volontaires après un entretien préalable avec des membres de l'équipe pédagogique.

Le cursus dans l'action

Dans le Lycée de la Solidarité Internationale, les études s'organisent comme un va et vient entre les acquisitions scolaires au lycée Jean Lurçat, des actions en associations humanitaires, et, la concrétisation d'un projet de terrain lié aux droits de l'homme (au sens très large) : santé, éducation, développement, culture, nouvelles technologies...

La première année (LSI 1) est consacrée principalement aux activités pédagogiques et de remise à niveau scolaire (3e /2nde) et d'élaboration du projet personnel de formation et d'orientation.

Le cursus des élèves de la deuxième année du LSI est tourné vers deux objectifs : l'élaboration, la construction, d'un projet individuel ou collectif de solidarité internationale et la mise en œuvre d'un projet de formation. Une troisième année (LSI 3) est destinée aux élèves de plus de 18 ans ayant participé à un chantier de solidarité et désirant poursuivre une action et une formation dans le développement.

Les débouchés

Le Lycée de la Solidarité Internationale prépare ses élèves à une entrée en classe de seconde. Le Lycée Jean Lurçat, établissement public local d'enseignement, étant le support pédagogique et administratif, offrira ses propres filières : ES et STT, Lycée Intégral, Lycée du Temps choisi ou les filières du lycée professionnelle. Les élèves peuvent réintégrer la carte scolaire et les bassins de formations de leur lieu de résidence.

Pour les élèves du LSI 2 les débouchés sont la concrétisation de leur projet de formation préparé durant l'année : inscription en école spécialisée ou à l'Université, les métiers ou la poursuite de formation dans les carrières de l'animation, les formations aux nouvelles technologies...

Les différents acteurs

L'équipe éducative : elle est constituée de 3 enseignants permanents et d'enseignants du Lycée Intégral qui s'intègrent au projet sur des compétences spécifiques. Tous les membres de cette équipe sont volontaires et accomplissent des tâches d'enseignement, d'animation d'activités, de tutorat, d'encadrement ainsi que d'évaluation.

Les personnes ressources : membres et responsables d'Associations de solidarité qui accueillent nos élèves en stage, elles participent à la construction du projet de l'élève.

Les intervenants extérieurs à compétences techniques ou intellectuelles spécifiques complétant celles de l'équipe éducative.

Les parents : L'équipe éducative attache une grande importance, à l'implication des parents dans le projet scolaire de leur enfant car elle participe à la reprise scolaire. Ils sont, dès les premières démarches, associés à l'engagement scolaire de leur enfant et seront régulièrement réunis pour prendre connaissance des progrès, des réussites et des échecs de ce dernier.

Modalités d'inscriptions

Etre intéressé par le monde et vouloir le comprendre.

1. Avoir envie de donner du temps aux autres.
2. Posséder un niveau scolaire fin de 4ème / 3ème.
3. Avoir 16 ans

Pôle Innovant - Lycée Lazare-Ponticelli : 92 rue Barrault Paris 13eme 75013 01 45 88 33 67

Alexis Tchernôïvanoff

C/ Le Lycée Au Long Cours

Un dispositif de scolarisation pour des adolescents en grande fragilité, nécessitant des soins psychologiques et médicaux. Les médecins, les parents, les enseignants s'accordent sur un constat : pour les jeunes en grande fragilité psychologique, la thérapie ne suffit pas à construire le futur, le retour dans l'école est une priorité. Adossé au Pôle Innovant, ancré dans l'Ecole, Le Lycée Au Long Cours représente un lieu de socialisation et de formation qui va aider ces jeunes à se reconstruire, à préparer leur avenir.

En effet, accéder à l'école :

- c'est se redonner une « image de soi plus acceptable » grâce à un statut social reconnu.
- c'est s'inscrire dans la durée et la perspective. Par le déroulement de la scolarité, l'élaboration d'un projet est possible, le jeune peut donner au futur une réalité, donc peut-être retrouver l'envie, la curiosité, l'appétence.
- c'est aussi se réconcilier avec un groupe et les règles de vie collective, les droits et devoirs qui prennent sens dans un projet scolaire accompagné.
- enfin, c'est recréer des liens avec les adultes et les pairs, et aussi la famille qui peut être apaisée par ces nouvelles possibilités de réussite qui s'ouvrent.

- Un constat : Une demande croissante
D'année en année la demande s'accroît. Nous recevons de plus en plus d'élèves souffrant de fragilités psychologiques. Actuellement, ils représentent près de 25% de notre effectif, et ce chiffre est en constante augmentation. Parallèlement, la demande de rescolarisation en cours d'année portée par des institutions qui prennent directement en charge ces jeunes est en forte croissance (plus d'une quinzaine par an). Pour faire face à cette demande, il nous a semblé indispensable d'imaginer une réponse adaptée adossée aux propositions de raccrochage déjà existantes.

- Une réponse : Le lycée au Long Cours
Le Lycée au Long Cours propose d'accueillir entre 12 et 18 jeunes de plus de 16 ans totalement déscolarisés, à n'importe quel moment de l'année, sur une durée variable en fonction des besoins et du projet de formation. La proposition scolaire s'articule autour d'un module de détermination niveau seconde, la poursuite de la formation en dehors de nos structures du Pôle innovant Jean Lurçat, pouvant se faire vers le lycée général, le lycée technologique ou des formations professionnelles.

- Des propositions pédagogiques

La proposition pédagogique s'articule autour 4 axes :

- La prise en charge individualisée
- La gestion du temps adaptée
- La resocialisation progressive
- La dynamisation intellectuelle et scolaire

- Un travail en réseau et en partenariat

Ce projet ne peut vivre et réussir sans un travail de mise en réseaux de tous ceux qui, à titre divers, vont intervenir auprès de l'adolescent concerné. Le travail en partenariat est donc une des conditions sine qua non de la réussite du projet. La

relation avec les médecins, les psychologues et les parents est donc centrale.

D/Le Lycée du temps choisi (LDTC)

Une réponse à un besoin de scolarité différente. Il établit un contrat moral entre les élèves et l'équipe pédagogique. Les jeunes qui rencontrent des problèmes en première ou en terminale ne sont pas tous irrémédiablement démotivés. Certains ne sont plus adaptés au rythme des études standard, ils ont tout simplement besoin de maîtriser leur temps et de vivre une autre forme « d'école » et/ou de relation avec les enseignants. Ils recherchent une nouvelle approche du savoir et de la vie en collectivité.

Qui sont ces jeunes ?

Le L.D.T.C regroupe des élèves qui ne s'adaptent pas aux formes de scolarité. Ils poursuivent leur projet et ne quitteront pas le lycée sans un diplôme. Ils peuvent être admis à tout moment de l'année. Leurs profils sont variés :

Jeunes aux cursus incomplets, arrivants tardifs dans l'année, diplômés étrangers nécessitant un ajustement. Le L.D.T.C sert de scolarité de transition.

Personnes reprenant des études, jeunes mères, jeunes gens de retour du Service National, adolescents aspirant à une réinsertion après une rupture scolaire. Le L.D.T.C offre des perspectives de réussite.

Élèves salariés, jeunes soutiens de famille, élèves multi doublants, lycéens perturbés par leur écart d'âge avec des camarades. Le L.D.T.C est une adaptation à la réalité d'un adolescent.

Élèves rejetant une filière, jeunes saturés par le rythme d'une filière intensive, élèves en opposition dans une matière.

Le L.D.T.C favorise une réorientation.

Les élèves du L.D.T.C préparent en un ou deux ans des BAC L, ES, STT ACC.

Les particularités

Le L.D.T.C respecte les programmes officiels de terminale sur la préparation du BAC mais adapte les horaires. Les cours sont dispensés par bloc de 2 à 4 heures sur la même matière.

L'emploi du temps est étudié pour laisser à chaque élève des plages de liberté. Le calendrier scolaire peut être modifié : cours éventuels pendant les vacances, mixage cours du jour, cours du soir sont autant de solutions qui apportent une certaine souplesse et permettent à chacun d'organiser sa vie.

Les enseignants jettent un regard différent sur le chemin qui mène au BAC. Des parcours sont étudiés pour chaque élève en fonction de ce qu'il sait déjà ou de ses priorités.

E/La Ville Pour l'École

propose une autre scolarité ouverte à des jeunes qui ont abandonné un début de second cycle ou bien essayé de trouver un travail, ou bien encore refusé de s'inscrire dans des filières qu'ils n'ont pas choisies. Leur inscription à LVPE constitue un engagement, un choix opéré librement, un moyen qu'ils se donnent pour devenir acteur à part entière de leur histoire de formation.

Ce nouveau départ éducatif se fait dans le monde réel pour le découvrir et l'approprier : " Ce qui n'a pas pu s'apprendre à l'école, l'expérience de terrain peut permettre de l'acquérir ". C'est sur cette idée que repose LVPE ; ainsi dans une scolarité d'un an, chaque élève suit des stages de terrain dans tous les domaines du travail, de l'action associative, culturelle, sportive... Au lycée, il analyse ses expériences, il complète ses compétences à l'écrit en français, en maths et en anglais (parfois dans d'autres domaines), il réfléchit et construit son Projet Personnel. Enfin, il participe à des ateliers d'expression créative et à la vie de l'école. L'objectif de l'ensemble est de définir un Projet Personnel réellement choisi et réaliste, et de se donner les moyens de le lancer.

Une expérience qui a fait ses preuves : City as School à New York depuis 1972, Stadt als Schule à Berlin et les "Villes pour Ecoles " dans bien d'autres villes d'Europe ont montré leur utilité et leur efficacité. Ces écoles représentent maintenant un modèle reconnu. Aujourd'hui réunies au sein du réseau INEPS, ces écoles constituent un réservoir de savoir faire. A la fois source de conseil et d'expertise, ce réseau est une fenêtre ouverte sur l'Europe qui offre à LVPE de multiples possibilités d'échanges, de correspondances et de stages dans les pays partenaires.

Qui sont ces jeunes ?

Ils ont entre 16 et 20 ans, ont fini leur classe de 3e et n'ont pas trouvé leur place au lycée.

Quels sont Les débouchés ?

17 juillet 2009

A l'issue (parfois en cours) de l'année, les élèves peuvent soit intégrer des formations professionnelles initiales ou en alternance, soit poursuivre des études secondaires. Cette dernière décision peut être prise en cours d'année (assez tôt toutefois) ; dans ce cas, l'élève poursuit dans le cadre du Lycée Intégré.

Des activités en ville

Pendant 4 périodes de 5 à 6 semaines, chaque élève suit des stages de trois jours par semaine. Les lieux de stages sont aussi variés que les choix des élèves : la vente, l'animation auprès de jeunes enfants, la presse, le graphisme, les techniques de son, l'informatique.... Ils sont limités par les possibilités d'accueil. Durant ce temps, l'élève est accueilli par une Personne Ressource ; son travail est constitué de trois activités :

- il aide et rend service,
- il découvre et apprend au contact de la Personne Ressource qui lui confie un travail,
- il poursuit une recherche sur un sujet lié au stage : la Curiosité.

Ce temps de stage permet :

- de faire des expériences dans un travail utile,
- de mieux connaître les métiers et les relations sociales,
- d'évaluer les avenir possibles.

Le livret de stage permet de consigner en cours de route les remarques et les apprentissages.

Atelier de Projet Personnel

Il vise à déterminer une orientation professionnelle par une meilleure connaissance de soi-même, à permettre des rencontres avec des professionnels, à organiser des visites ; ce travail se déroule sur plusieurs mois pour aboutir à un choix mûrement réfléchi.

Ateliers pédagogiques

Ils regroupent les activités d'apprentissage au sein du lycée (ou hors du lycée dans certains cas) : français, maths, anglais, ateliers créatifs, informatiques, projets de coopération internationale, sport, réalisation de dossiers individuels, autant d'activités pour devenir efficace, maîtriser suffisamment de savoir faire, acquérir une aisance sociale et un bien être personnel. Les lycéens complètent leur formation, préparent des examens d'entrée dans certains cursus spécialisés.

Une évaluation qui revêt plusieurs formes

Dans les stages, le bilan de la Personne Ressource, la présentation de la curiosité et les compétences acquises réunies dans un portfolio.

Au lycée, au sein de chaque atelier, les progrès sont évalués au regard des compétences de départ et de l'objectif individuel de l'élève.

Chaque semestre, un conseil de progrès associant l'élève, ses parents, les enseignants et des professionnels fait la synthèse de l'ensemble et trace à l'initiative de l'élève les domaines à développer, le parcours à poursuivre. Le conseil de classe de fin d'année prononce un avis d'orientation concerté.

Les différents acteurs

Le Conseil d'école

Chaque génération apporte sa contribution à la construction de LVPE. Les élèves sont associés à la vie de l'école. Le conseil est une réunion bimensuelle où chacun a la parole pour diffuser l'information, améliorer les fonctionnements, traiter les problèmes, organiser les activités.

Les Parents

Ils peuvent apporter une précieuse contribution. Outre l'accompagnement de leur propre enfant, ils peuvent aider les autres élèves, par exemple en offrant des possibilités de stages ou en faisant des interventions (présentation de métier...).

L'équipe pédagogique

Elle est composée d'enseignants, d'aide-éducateurs et d'intervenants. Ils ont tous choisi de travailler à LVPE et d'apporter leurs compétences dans des domaines multiples. Leur travail se partage entre l'enseignement, l'aide pédagogique personnalisée, le tutorat, la recherche et le suivi de stages, l'animation d'ateliers, la participation à l'évaluation.

Les Modalités d'inscription

LVPE accueille 30 à 35 jeunes de 16 à 20 ans après la classe de troisième. L'inscription se fait de mai à novembre, elle consiste en une réunion d'information suivie d'entretiens et de tests. Les candidats admis s'engagent dans l'ensemble du processus.

F/Le Lycée autogéré de Paris

Les portes du LAP se sont ouvertes en septembre 1982, sous l'égide du Ministère Savary. Il s'agissait pour le groupe d'enseignants et d'élèves rassemblés autour de Jean Lévi de mettre en œuvre, à l'échelle d'un établissement, un projet inspiré de l'Ecole autogérée de Marly et du Lycée expérimental d'Oslo (Norvège)

La réflexion des enseignants a été nourrie de la lecture des praticiens et théoriciens de l'Education nouvelle : Piaget, Dewey, Neill et Freinet, et de la pédagogie.

17 juillet 2009

L'organisation du LAP

L'organisation du LAP est en quelque sorte scindée en deux parties. L'une d'elle correspond à l'acquisition « classique » des savoirs, on l'appelle structure pédagogique. Elle a connu et connaît encore des variantes, elle correspond aux groupes pédagogiques, ateliers, projets, U.V. et autres cours. L'autre partie correspond à l'organisation politique - au sens large - on l'appelle structure de gestion, et on l'espère tout aussi pédagogique que la première.

L'engagement

L'engagement est le nom du document présenté à la signature de chaque élève au début de chaque année scolaire. Sa fonction est comparable à celle du règlement intérieur que l'on trouve dans la plupart des établissements, mais son contenu est davantage axé sur le rappel des principes qui fondent la vie en société. Il évoque plus une déclaration des droits qu'un code pénal. Ceci explique sa relative brièveté.

L'Équipe éducative

L'équipe éducative est garante du cadre et du projet d'établissement.

Elle est collectivement garante du cadre et solidairement responsable du projet d'établissement, qu'elle élabore et évalue chaque année.

Composition

Pour l'année 2007 - 2008 la constitution de l'équipe est la suivante : 25 enseignants (24 postes plus 1 demi - poste), un Agent d'entretien, un Adjoint administratif et une personne en « Contrat Emploi Avenir » (CAV).

L'inscription

L'inscription au LAP se fait suivant une procédure particulière. Cette démarche doit être menée par l'élève. Elle comporte trois étapes.

La commission accueil : cette réunion de présentation a lieu une fois par mois d'octobre à mai et dure 2 heures. Il suffit de se présenter au lycée à 11 heures.

La dernière commission accueil a eu lieu le jeudi 07 mai 2009

Devant le nombre important de candidatures, le Lycée Autogéré n'organisera pas de nouvelle "commission accueil" pour la rentrée.

Contact

393 rue de Vaugirard

75015 PARIS - M° Convention ou Porte de Versailles

Téléphone : 01 42 50 39 46/47 Télécopie : 01 42 50 16 64